

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **24 juin 2020** - 18 h 30

N° 1-44

OBJET :

ACTION SOCIALE – SANTE- JEUNESSE

**OPERATION PASS'SPORT+
JEUNES ETE 2020 –
PARTICIPATION FINANCIERE
DE LA COMMUNE ET
CONVENTIONNEMENT AVEC
LES PARTENAIRES
ASSOCIATIFS**

APPROBATION

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 juin 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 juin 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absents avec excuses :
Néant

Absent sans excuses : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Néant	Néant

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

**OPERATION PASS'SPORT+ JEUNES ETE 2020
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE
ET CONVENTIONNEMENT AVEC LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS
APPROBATION**

Eric Michaud, adjoint au maire, expose à l'assemblée :

Depuis 1988, la ville de Riorges est engagée dans l'opération « Pass'Sport », dispositif proposant des mini stages se déroulant sur les communes partenaires. Conformément à la convention du 18 mai 2011 et à ses avenants de 2012 et 2017, elle participe à l'opération "Pass'Sport Plus" pour les jeunes de 8 à 16 ans, en partenariat avec les villes de Roanne, Mably, Le Coteau, Commelle-Vernay et Villerest.

Au titre de cette opération, la ville de Riorges organise en 2020 :

- un stage **Football** : pour les 8-11 ans du 20 au 24 juillet les matins, pouvant accueillir 15 enfants. Il se déroulera sur le terrain synthétique du parc sportif Galliéni et sera encadré par le Riorges Football Club avec 2 encadrants permettant si nécessaire de constituer 2 groupes ;
- deux stages **Judo-Jujitsu** : un pour les 8-11 ans du 24 au 28 août les matins et un pour les 12-16 ans du 24 au 28 août les après-midi, pouvant accueillir chacun 10 enfants. Ils se dérouleront au dojo Léo Lagrange et l'encadrement sera assuré par le Dojo Riorgois ;
- un stage **Tennis** : pour les 12-16 ans du 24 au 28 août les après-midi, pouvant accueillir 8 enfants. Ils se dérouleront à l'espace Arthur Ashe et l'encadrement sera assuré par le Club Riorgois de Tennis ;
- un stage **Illustration Manga** : pour les 12-16 ans du 20 au 24 juillet les matins, pouvant accueillir 8 enfants. Il se déroulera à la maison de quartier du pontet et sera encadré par l'Apart ;
- un stage **Hand ball** : pour les 8-11 ans du 20 au 24 juillet les matins, pouvant accueillir 12 enfants. Il se déroulera au gymnase Léo Lagrange et l'encadrement sera assuré par le Roanne Riorges Hand ball ;
- deux stages **Basket** : pour les 8-11 ans du 06 au 10 juillet les matins et du 24 au 28 août les matins, pouvant accueillir 10 enfants. Ils se dérouleront au gymnase Galliéni et l'encadrement sera assuré par le Basket Club de Riorges ;
- deux stages **Théâtre** : pour les 8-11 ans du 06 au 10 juillet les matins et du 17 au 21 août les matins, pouvant accueillir 12 enfants. Ils se dérouleront à la maison de quartier du Pontet et seront encadrés par la troupe Malyss Compagnie ;
- deux stages **Jardinage** : pour les 8-11 ans du 17 au 21 août les après-midi et du 24 au 28 août les après-midi pouvant accueillir 8 enfants. Ils se dérouleront aux jardins de la Rivoire et seront encadrés par l'association des Jardins de la Rivoire.

Les associations partenaires s'engagent à respecter les mesures sanitaires et gestes barrière en vigueur lors du déroulement de l'activité.

Ce programme est estimatif et peut être modifié notamment en raison d'éventuelles nouvelles directives gouvernementales applicables pour la période estivale.

Le tarif d'inscription pour chaque participant est identique quel que soit le stage. Conformément à la convention, il est fixé d'un commun accord entre tous les partenaires.

Pour l'année 2020, le coût d'inscription pour chaque stage est de **30 €** et chaque commune ou CCAS peut apporter une aide aux familles à revenus modestes.

Il est proposé d'accorder un tarif réduit à **10 €** aux familles dont le quotient familial est inférieur à 610 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. valide le montant du plein tarif à 30,00 € par stage et par enfant, ainsi que le tarif réduit à 10 € par stage et par enfant pour les familles dont le quotient familial est égal ou inférieur à 610 € ;
2. limite les inscriptions à deux stages maximum par enfant (et un seul stage du même type par enfant) ;
3. valide le principe d'un paiement forfaitaire de 290 € par stage aux associations les animant, sur présentation d'une facture détaillée émise après le déroulement du stage ;
4. approuve la convention type qui sera passée avec chaque association concernée ; dont le projet est joint à la présente délibération
5. autorise le maire à les signer à chaque fois que cela sera nécessaire.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 2 juillet 2020
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN